

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ANGOULEME - 1601 - Documents comptables  
(B-S) - Dépôt le 09/10/2025 - 7097 - 2020 B 00789 - 891 806 366 - 20/20

Désignation de l'entreprise : <b>EURL 20/20</b>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <b>12</b>						
Adresse de l'entreprise : <b>Les pièces de l'Age</b>		Durée de l'exercice précédent * <b>12</b>						
16260 CHASSENEUIL-SUR-BONNIEURE								
Numéro SIRET * <b>8 9 1 8 0 6 3 6 6 0 0 0 1 1</b>			Néant <input type="checkbox"/> *					
		Exercice N, clos le, <b>31122024</b>	N-1 <b>31122023</b>					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2					
		Net 3	Net 4					
<b>Capital souscrit non appelé (I)</b>		AA						
<b>ACTIF IMMOBILISE *</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	Frais d'établissement *	AB	1 032	AC	818	214	420
		Frais de développement *	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
		Fonds commercial (1)	AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
		<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AP				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS				
	Autres immobilisations corporelles	AT	5 893	AU	2 622	3 271	4 335	
	Immobilisations en cours	AV		AW				
	Avances et acomptes	AX		AY				
	<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU	169 350	CV		169 350	169 350
Créances rattachées à des participations		BB		BC				
Autres titres immobilisés		BD		BE				
Prêts		BF	2 000	BG		2 000	2 000	
Autres immobilisations financières *	BH		BI					
<b>TOTAL (II)</b>		BJ	<b>178 275</b>	BK	<b>3 440</b>	<b>174 835</b>	<b>176 105</b>	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>STOCKS *</b>	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BN			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW				
	<b>CREANCES</b>	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	4 240	BY		4 240	16 640
		Autres créances (3)	BZ	21 681	CA		21 681	20 320
	<b>DIVERS</b>	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE			
Disponibilités		CF	16 778	CG		16 778	7 826	
<b>Comptes de régularisation</b>	Charges constatées d'avance (3) *	CH	205	CI		205	162	
	<b>TOTAL (III)</b>	CJ	<b>42 903</b>	CK		<b>42 903</b>	<b>44 948</b>	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
Ecarts de conversion actif * (VI)	CN							
<b>TOTAL GENERAL (I à VI)</b>		CO	<b>221 179</b>	1A	<b>3 440</b>	<b>217 739</b>	<b>221 053</b>	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	2 000	(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise <b>EURL 20/20</b>		Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N	Exercice N-1		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : .....10 000..... )	DA	10 000	10 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <b>EK</b> )	DC			
	Réserve légale (3)	DD	1 000	1 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <b>B1</b> )	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <b>EJ</b> )	DG	61 791	30 080	
	Report à nouveau	DH			
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	<b>29 955</b>	<b>31 711</b>	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK	7 412	5 542	
	<b>TO TAL (I)</b>	DL	<b>110 159</b>	<b>78 334</b>	
<b>Autres fonds propres</b>	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	<b>TO TAL (II)</b>	DO			
<b>Provisions pour risques et charges</b>	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TO TAL (III)</b>	DR			
<b>DETTES (4)</b>	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	40 186	53 035	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <b>EI</b> )	DV	10	1 545	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	112	213	
	Dettes fiscales et sociales	DY	29 771	27 926	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	37 500	60 000	
	Autres dettes	EA			
Compte régul.	EB				
	<b>Produits constatés d'avance (4)</b>				
	<b>TO TAL (IV)</b>	<b>107 580</b>	<b>142 719</b>		
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED			
	<b>TO TAL GENERAL (I à V)</b>	<b>EE</b>	<b>217 739</b>	<b>221 053</b>	
<b>RENOIS</b>	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	80 332	102 533	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

		Désignation de l'entreprise : <b>EURL 20/20</b>				Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice (N-1)			
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC			
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens}^* \\ \text{services}^* \end{array} \right.$	FD	FE	FF			
		FG	242 400	FH	FI	242 400	214 200
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	242 400	FK	FL	242 400	214 200
	Production stockée *			FM			
	Production immobilisée *			FN			
	Subventions d'exploitation			FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)			FP			
	Autres produits (1) (11)			FQ	1	2	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>				FR	<b>242 401</b>	<b>214 202</b>
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FS			
	Variation de stock (marchandises) *			FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	63 784	67 053	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	765	615	
	Salaires et traitements *			FY	137 977	103 596	
	Charges sociales (10)			FZ	25 918	25 477	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobili- -sations $\left\{ \begin{array}{l} \text{- dotations aux amortissements}^* \\ \text{dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)} \\ \text{- dotations aux provisions} \end{array} \right.$	HS	GA	1 270	1 270	
				GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *		GC			
		Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD			
	Autres charges (12)			GE	3	11	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>				GF	<b>229 718</b>	<b>198 022</b>	
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>				GG	<b>12 683</b>	<b>16 180</b>	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)		GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)		GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	20 000	20 000	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	1 405	64	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM			
	Différences positives de change			GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO			
	<b>Total des produits financiers (V)</b>			GP	<b>21 405</b>	<b>20 064</b>	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	330	420	
	Différences négatives de change			GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT			
<b>Total des charges financières (VI)</b>				GU	<b>330</b>	<b>420</b>	
<b>2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)</b>				GV	<b>21 075</b>	<b>19 644</b>	
<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>				GW	<b>33 758</b>	<b>35 824</b>	



\* (Ne pas reporter le montant des centimes)

Désignation de l'entreprise <b>EURL 20/20</b>										Néant <input type="checkbox"/>				
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations						
						1		2		3				
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>				CZ	1 032		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>				KD			KE		KF				
CORPORELLES	Terrains				KG			KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	[ Dont Composants	L9	KJ			KK		KL				
		Sur sol d'autrui	[ Dont Composants	M1	KM			KN		KO				
	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		[ Dont Com- posants	M2	KP			KQ		KR				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[ Dont Com- posants	M3	KS			KT		KU				
	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV			KW		KX				
	Matériel de transport *				KY			KZ		LA				
	Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	5 893		LC		LD				
	Emballages récupérables et divers *				LE			LF		LG				
	Immobilisations corporelles en cours				LH			LI		LJ				
Avances et acomptes				LK			LL		LM					
<b>TOTAL III</b>				LN	<b>5 893</b>		LO		LP					
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G			8M		8T				
	Autres participations				8U	169 350		8V		8W				
	Autres titres immobilisés				1P			1R		1S				
	Prêts et autres immobilisations financières				1T	2 000		1U		1V				
<b>TOTAL IV</b>				LQ	<b>171 350</b>		LR		LS					
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>				ØG	<b>178 275</b>		ØH		ØJ					
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
						1		3		4				
						par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>				IN		CØ		DØ	1 032		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>				IO		LV		LW			1X		
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY			LZ		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB			MC		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME			MF		
	Inst. gales, agencés et am des constructions				IS		MG		MH			MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK			ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers				IU		MM		MN			MO	
		Matériel de transport				IV		MP		MQ			MR	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS		MT	5 893		MU		
	Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW			MX		
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA			NB		
Avances et acomptes				NC		ND		NE			NF			
<b>TOTAL III</b>				IY		NG		NH	<b>5 893</b>		NI			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7			ØW		
	Autres participations				IØ		ØX		ØY	169 350		ØZ		
	Autres titres immobilisés				I1		2B		2C			2D		
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F	2 000		2G		
<b>TOTAL IV</b>				I3		NJ		NK	<b>171 350</b>		2H			
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>				I4		ØK		ØL	<b>178 275</b>		ØM			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

Exercice N clos le : **31/12/2024**

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **EURL 20/20**Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [ (col.1 - col.2) - col.5 (5) ]
	Augmentation du montant brut des immobilisations  1	Augmentation du montant des amortissements  2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)  5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)  3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)  4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
<b>10</b> <b>TO TAUX</b>						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

**CADRE B****DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE .....

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE ..... -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE ..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise : <b>EURL 20/20</b>							Néant <input type="checkbox"/> *		
<b>CADRE A</b>									
<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement et développement		CY	612	EL	206	EM		EN	818
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
<b>TOTAL I</b>		RK	<b>612</b>	RM	<b>206</b>	RN		RO	<b>818</b>
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	1 558	QM	1 064	QN		QO	2 622
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	<b>TOTAL II</b>	QU	<b>1 558</b>	QV	<b>1 064</b>	QW		QX	<b>2 622</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II)</b>		ØN	<b>2 170</b>	ØP	<b>1 270</b>	ØQ		ØR	<b>3 440</b>
<b>CADRE B</b>									
<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES</b>									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV		
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
<b>TOTAL I</b>	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	
<b>TOTAL II</b>	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations <b>TOTAL III</b>	NL			NM			NO		
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ		
<b>CADRE C</b>									
<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *</b>		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9	Z8		
Primes de remboursement des obligations						SP	SR		

Désignation de l'entreprise : <b>EURL 20/20</b>		Néant <input type="checkbox"/> *			
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	5 542	1 870	7 412
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	<b>TOTAL I</b>	3Z	<b>5 542</b>	<b>1 870</b>	<b>7 412</b>
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	<b>TOTAL II</b>	5Z			
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA
	<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	7C	<b>5 542</b>	<b>1 870</b>	<b>7 412</b>
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE		UF	
	- financières	UG		UH	
	- exceptionnelles	UJ	1 870	UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : <b>EURL 20/20</b>		Néant <input type="checkbox"/>					
<b>CADRE A</b>		<b>ETAT DES CREANCES</b>		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP	2 000	UR	2 000	US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	4 240		4 240		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	13		13	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC	21 668		21 668		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR					
	Charges constatées d'avance	VS	205		205		
	<b>TOTAUX</b>		VT	<b>28 126</b>	VU	<b>28 126</b>	VV
RENOIS	(1) Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE					
		VF	21 668				
<b>CADRE B</b>		<b>ETAT DES DETTES</b>		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus d' 1 an à l'origine	VH	40 186	12 939	27 248		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	112	112			
Personnel et comptes rattachés		8C	12 549	12 549			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	11 619	11 619			
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	1 933	1 933			
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	3 568	3 568			
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	102	102			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	37 500	37 500			
Groupe et associés (2)		VI	10	10			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2					
Produits constatés d'avance		8L					
<b>TOTAUX</b>		VY	<b>107 580</b>	VZ	<b>80 332</b>	<b>27 248</b>	
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		10
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	12 848	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.			

Désignation de l'entreprise : <b>EURL 20/20</b>		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : <b>31122024</b>		
<b>I. RÉINTEGRATIONS</b>				<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>		
Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WA	<b>29 955</b>	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				I7	<b>1 933</b>
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	
RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU		
		Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		
		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						
				<b>TOTAL I</b>	<b>31 888</b>	
<b>II. DÉDUCTIONS</b>				<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf tableau 2058-B, cadre III)						
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *					
	Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	1 000
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)					
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *					
	Majoration d'amortissement *					
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3
	Zone franche urbaine-TI (art. 44 octies)		ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		1F
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC	
Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH
	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI			
	Dt déd. exc (art 39 decies A)		YA	Dt déd. exc (art 39 decies B)		YB
	Dt déd. exc (art 39 decies C)		YC	Dt déd. exc (art 39 decies D)		YD
Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL	
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>				<b>TOTAL II</b>		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice ( I moins II )		XI	<b>12 888</b>	
		déficit ( II moins I )		XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XL		
<b>RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)</b>				XN	<b>12 888</b>	
				XO	<b>0</b>	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise <b>EURL 20/20</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	8 730	
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW	
<b>Provisions pour risques et charges *</b>			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
<b>Provisions pour dépréciation *</b>			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
<b>Charges à payer</b>			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
<b>TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :</b>		YN	YO
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

**CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : <b>EURL 20/20</b>										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES (I)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS (I)	Affectations aux réserves	- Réserve légale - Autres réserves	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	31 711		Dividendes		ZD	31 711					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZE							
					Report à nouveau	ZF							
	<b>TOTAL I</b>	ØF	<b>31 711</b>			(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG						
					<b>TOTAL II</b>	ZH	<b>31 711</b>						
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier ( précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail ) J7				YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance				YT								
	- Locations, charges locatives ( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois ) J8				XQ								
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU								
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	1 997			1 944				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV								
	- Autres comptes ( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ) ES				ST	61 787			65 109				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	<b>63 784</b>			<b>67 053</b>				
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	649							
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS				9Z	116			615				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	<b>765</b>			<b>615</b>				
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	48 480			42 840				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	6 885			6 289				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2023) *				ØB	44 117							
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	5,75 %			5,57 %				
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP												
				- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 Sinon 0)				ZR					
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG					
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								RH					
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		Plus-values à 15%		JK		Plus-values à 0%		JL				
			Plus-values à 19%		JM		Imputations		JC				
	Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plus-values à 15%		JN		Plus-values à 0%		JO				
			Plus-values à 19%		JP		Imputations		JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	1	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	8 9 1 8 0 6 3 6 6 0 0 0 1 1					

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).



## Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **217 739 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **263 806 euros** et un total **charges** de **233 851 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **29 955 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2024** et finit le **31/12/2024**.  
Il a une durée de **12 mois**.

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

### Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

### Amortissements

Les principales durées d'amortissements sont les suivantes :

- Concessions, brevets et licences : 1 à 5 ans.
- Constructions : 20 à 50 ans.
- Agencements des constructions : 10 à 20 ans.
- Installations et agencements divers : 5 à 10 ans.
- Outillage et matériel : 3 à 10 ans.
- Matériel informatique : 3 à 5 ans.
- Matériel de bureau : 3 à 10 ans.
- Matériel de transport : 2 à 5 ans.
- Mobilier : 5 à 10 ans.

### Fond commercial

En cas de fond commercial inscrit à l'actif, l'entreprise considère que l'usage du fond commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fond commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique et d'usage dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

### Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les stocks sont évalués selon la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

### Créances et dettes





## Règles et Méthodes Comptables

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

### **Disponibilités**

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

En cas de portefeuille titres, une provision pour dépréciation égale à la différence entre la valeur de souscription et le cours à la date de clôture est effectuée lorsque cette valeur de souscription est supérieure.

### **Achats**

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.



**RÉSOLUTION VOTÉE D'AFFECTATION DU RÉSULTAT****Extrait de la décision ordinaire**

.....  
L'Associée unique,

Après avoir constaté que la réserve légale est intégralement provisionnée,

Décide d'affecter le résultat de l'exercice écoulé de la manière suivante :

- **Bénéfice**.....**29.954,88 EUR**
- À la distribution d'un dividende à l'associé unique, ci .....10.000,00 EUR
- Le solde, au poste "Autres réserves", ci .....19.954,88 EUR

Le dividende brut alloué à chaque part sociale s'établirait ainsi à 10 EUR.

La totalité du dividende serait allouée à une personne physique.

Le montant du dividende revenant à l'associé personne physique domicilié en France au sens de la législation fiscale, s'élèverait à la somme de 10.000 EUR.

Compte tenu du prélèvement forfaitaire unique (PFU) institué par la Loi de Finance 2018 (article 117 quater modifié), le dividende global net perçu par les associés personnes physiques s'élèverait à :

- Prélèvement au titre des contributions sociales (17,20 % CSG, CRDS et prélèvement social) : 1.001 EUR x 17,20 % = 172,17 EUR.

Soit un dividende global net perçu par les associés personnes physiques de :

10.000 EUR - (1.001 EUR x 17,20 %) = 9.827,83 EUR, soit la somme nette de 9,83 EUR par titre.

Le dividende est mis en paiement, au siège social, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025.  
.....

Fait à CHASSENEUIL-SUR-BONNIEURE  
Le 30 juin 2025

Pour copie certifiée conforme à l'original

**Le gérant,**



**Yannick DUMAINE**  
Es qualités

"20/20"

Société À Responsabilité Limitée au capital de 10.000 EUR  
Siège social : CHASSENEUIL-SUR-BONNIEURE (Charente) – Lieu-Dit Les Pièces de l'Âge  
891.806.366 RCS ANGOULÊME

**COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024**

**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT**

**Extrait du rapport de gestion**

Après avoir constaté que la réserve légale est intégralement provisionnée,

Il est proposé d'affecter le résultat de l'exercice écoulé ainsi qu'il suit :

- <b>Bénéfice</b> .....	<b>29.954,88 EUR</b>
- À la distribution d'un dividende à l'associé unique, ci .....	10.000,00 EUR
- Le solde, au poste "Autres réserves", ci .....	19.954,88 EUR

Le dividende brut alloué à chaque part sociale s'établirait ainsi à 10 EUR.

La totalité du dividende serait allouée à une personne physique.

Le montant du dividende revenant à l'associé personne physique domicilié en France au sens de la législation fiscale, s'élèverait à la somme de 10.000 EUR.

Compte tenu du prélèvement forfaitaire unique (PFU) institué par la Loi de Finance 2018 (article 117 quater modifié), le dividende global net perçu par les associés personnes physiques s'élèverait à :

- Prélèvement au titre des contributions sociales (17,20 % CSG, CRDS et prélèvement social) :  $1.001 \text{ EUR} \times 17,20 \% = 172,17 \text{ EUR}$ .

Soit un dividende global net perçu par les associés personnes physiques de :

$10.000 \text{ EUR} - (1.001 \text{ EUR} \times 17,20 \%) = 9.827,83 \text{ EUR}$ , soit la somme nette de 9,83 EUR par titre.

Le dividende serait mis en paiement, au siège social, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025.